

**ACCORD ENTRE LE CANADA ET LE MANITOBA
SUR L'APPRENTISSAGE ET LA GARDE DES
JEUNES ENFANTS À L'ÉCHELLE DU CANADA –
2021-2026
RAPPORT ANNUEL POUR 2022-2023**

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 – Introduction	3
Section 2 – Caractère abordable.....	5
Section 3 – Accès	8
Section 4 – Qualité.....	11
Section 5 – Inclusivité	15
Section 6 – Consultation des intervenants	18
Section 7 – Recensement	18
Section 8 – Autres renseignements.....	18
Autres indicateurs liés à l’Accord sur l’apprentissage et la garde des jeunes enfants à l’échelle du Canada	19
ANNEXE A – Grille salariale de l’apprentissage et de la garde des jeunes enfants 2022-2023	24

Section 1 – Introduction

L'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (à l'échelle du Canada) prévoit un montant estimé à 1,2 G\$ sur cinq ans pour faire progresser l'objectif commun de permettre l'accès, au Manitoba, à un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité, abordable, adapté, inclusif et culturellement pertinent.

Dans le cadre du plan d'action 2021-2023 pour l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, les secteurs prioritaires ont été définis en fonction des commentaires des intervenants du secteur et comprennent la mise en place d'un accès à des services de garde d'enfants abordables, de haute qualité et inclusifs. Le plan d'action a donné au Manitoba l'occasion d'élargir le travail important déjà entrepris dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (accord bilatéral). La deuxième année du plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada mettait l'accent sur la réduction à 10 \$ par jour, d'ici la fin mars 2023, des frais moyens quotidiens que doivent déboursier les parents, sur l'établissement d'une grille des salaires pour le secteur sans but lucratif réglementé, sur la promotion d'options flexibles de garde d'enfants et sur l'établissement d'engagements visant à créer 23 000 nouvelles places de garde d'enfants d'ici la fin de 2025-2026.

Ce rapport annuel présente les résultats de la deuxième année du plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Le financement pour 2022-2023 était de 195 933 515 \$ et les allocations du Manitoba étaient basées sur les estimations de population de Statistique Canada.

Tableau 1 – Résumé financier 2022-2023 du plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

Secteur prioritaire	Initiative	Montant alloué 2022-2023	Montant réel 2022-2023
Caractère abordable	Augmentation du seuil : système d'allocations actuel	12 066 573 \$	317 420 \$
	Système d'aide financière pour les frais assumés par les parents en fonction du revenu du ménage	33 224 868 \$	0 \$
	Supplément de revenu pour réduire les frais payés par les parents	61 285 153 \$	17 356 548 \$
	Totaux	106 576 594 \$	17 673 968 \$
Accessibilité	Prestation pour garde d'enfants à heures prolongées	14 872 185 \$	0 \$
	Tarif journalier pour les places partagées	975 675 \$	2 461 100 \$
	Investissement pour le développement des immobilisations	70 680 000 \$	99 170 094 \$
	Programme de transition vers l'emploi	3 003 000 \$	0 \$
	(NOUVEAU) Fonds de fonctionnement pour les places abordables et accessibles	–	4 170 137 \$
	Totaux	89 530 860 \$	105 801 331 \$
Qualité	Supplément de fonctionnement (grille des salaires)	29 796 453 \$	26 071 533 \$
	Refonte du programme éducatif	178 400 \$	0 \$
	Modernisation des exigences de certification	178 400 \$	0 \$
	Subvention pour l'amélioration des activités	1 143 376 \$	0 \$*
	Modèle pour les services de garde en milieu familial faisant appel à des organismes	1 105 000 \$	0 \$
	(NOUVEAU) Expansion de la capacité de formation d'éducateurs des jeunes enfants	–	250 000 \$
	(NOUVEAU) Subvention pour la qualité de l'apprentissage et de l'environnement des jeunes enfants	–	25 862 375 \$
	(NOUVEAU) Subvention pour l'innovation en matière de recrutement et de maintien en poste	–	4 685 665 \$
	Totaux	32 401 629 \$	56 869 573 \$
Inclusivité	Portail d'accès du Manitoba : Science of Early Child Development (traduction)	1 200 000 \$	300 000 \$
	Expansion du programme Abecedarian	1 285 100 \$	662 468 \$
	Soutien et recherche dans le cadre du programme Abecedarian	–	108 357 \$
	Agrandissement du bâtiment de Ka Ni Kanichihk	300 000 \$	0 \$
	Subvention pour les programmes favorisant la diversité	2 000 000 \$	0 \$
	(NOUVEAU) Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants	–	11 609 504 \$
	Totaux	4 605 100 \$	12 680 329 \$
Administration		4 123 973 \$	4 016 649 \$
Sous-totaux		\$237,238,156	\$197,041,850
Fonds alloués		**\$197,356,654	***\$195,933,515
Report		\$70,095,238	\$70,095,238
Total pour l'exercice		\$267,451,892	\$266,028,753
Différence		\$30,213,736	\$68,986,903

* Le financement pour 2022-2023 est inclus dans le secteur prioritaire de l'administration.

** Financement alloué pour 2022-2023 dans l'accord à l'échelle du Canada initial.

*** Les allocations définitives pour l'année fiscale 2022-2023 sont ajustées en fonction des estimations de la population de Statistique Canada au 1^{er} juillet 2022.

Section 2 – Caractère abordable

Le plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada a identifié trois initiatives visant à rendre les services de garde des jeunes enfants plus abordables pour les Manitobains en 2022-2023 :

- Augmentation du seuil du programme d'allocations pour la garde d'enfants
- Aide financière pour les frais payés par les parents
- Supplément de revenu pour les fournisseurs de services de garde d'enfants afin de réduire les frais payés par les parents

Augmentation des seuils

Les taux des allocations du Manitoba n'ont pas été réindexés pour tenir compte des changements dans les revenus des ménages depuis 2012-2013, ce qui rend les familles dont le revenu net a été ajusté, même modestement, inadmissibles au Programme d'allocations pour la garde d'enfants. En conséquence, le nombre de familles soutenues par le programme a diminué de 23 % depuis 2014-2015. Auparavant, une réindexation de 13 % avait eu lieu en 2007, alors que les seuils n'avaient pas été ajustés depuis 1991.

Au cours de la première année du plan d'action 2021-2023, le Manitoba a mis en œuvre des changements au programme d'allocations pour la garde d'enfants existant comme première étape vers une réduction des frais payés par les parents. Le Manitoba a augmenté le seuil de revenu des ménages de 45 % afin d'élargir l'admissibilité à un plus grand nombre de familles à revenu moyen et faible. Ce nouveau seuil a été maintenu en 2022-2023, de sorte que les parents de 2 724 enfants supplémentaires (âgés de 0 à 6 ans) ont reçu des allocations en 2022-2023 par rapport aux données de référence de 2020. Malgré cette augmentation significative du nombre d'enfants bénéficiant du programme d'allocations pour la garde d'enfants, le taux de participation n'a pas été aussi élevé que prévu au début du plan d'action. Par conséquent, en 2022-2023, le Manitoba a dépensé 317 420 \$ pour l'augmentation du seuil, soit près de 11,75 M\$ de moins que les dépenses prévues.

Pour aider les familles et les établissements à passer au nouveau seuil d'allocations, une avance d'allocations de six mois et une avance de frais payés par les parents de trois mois ont été distribuées à tous les établissements de garde d'enfants agréés pour couvrir la totalité des coûts de la garde d'enfants pendant que les demandes des parents étaient évaluées en fonction du nouveau seuil d'allocations. Bien que le financement des avances d'allocations ait été fourni aux établissements au cours de l'exercice 2021-2022, les établissements ont eu besoin d'un certain temps pour planifier et mettre en œuvre la réduction des frais payés par les parents, ce qui signifie que l'impact sur les frais s'est fait sentir en 2022-2023.

L'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada comprend un engagement à réduire les frais déboursés par les parents de 50 % en moyenne par rapport aux frais de 2019 d'ici la fin de 2022. La mise en œuvre de l'initiative d'augmentation du seuil et des avances sur les allocations et les frais payés par les parents a permis de réduire les frais pour les enfants de 0 à 6 ans de 20,70 \$ en moyenne en 2019 à 12,69 \$ en moyenne par jour au 31 décembre 2022, soit une réduction de 40 %, ce qui est légèrement inférieur à l'objectif fixé. Au 31 mars 2023, les frais moyens ont encore été réduits à 8,43 \$ par jour et, par conséquent, le Manitoba a rempli son engagement consistant à réduire les frais payés par les parents à une moyenne de 10 \$ par jour trois ans avant l'objectif de 2026.

Financial Assistance for Parent Fees

Comme le Manitoba était déjà sur la bonne voie pour réduire les frais payés par les parents à 10 \$ par jour en moyenne, les plans de mise en œuvre de l'aide financière pour les frais payés par les parents ont changé. Le Manitoba a concentré ses efforts sur la planification de la mise en œuvre de l'initiative de supplément de revenu pour réduire les frais payés par les parents et aucun financement n'a été alloué en 2022-2023 pour l'aide financière pour les frais payés par les parents.

Supplément de revenu pour réduire les frais payés par les parents

Pour maintenir des frais réduits à une moyenne de 10 \$ par jour ou moins pour les parents, le Manitoba a mis en œuvre un nouveau plafond réglementaire pour ces frais dans les établissements subventionnés, à compter du 2 avril 2023. Ce nouveau plafond de 10 \$ maximum par jour s'applique aux périodes de garde régulières, ce qui représente une réduction importante par rapport à l'ancien plafond réglementaire pour les frais payés par les parents. Pour compenser ces réductions des frais payés par les parents, les établissements de garde d'enfants subventionnés reçoivent une subvention relative aux frais de garde réduits qui équivaut à la différence entre les frais maximaux précédents et les nouveaux frais maximaux. Cette subvention permet aux établissements de continuer à percevoir les mêmes revenus qu'avant la mise en œuvre de cette initiative.

À la fin de l'exercice 2022-2023, le Manitoba se préparait à la mise en œuvre de la subvention relative aux frais de garde réduits et l'a accordée à 1 015 établissements pour 24 547 places afin de couvrir la réduction des frais payés par les parents pendant trois périodes de déclaration (il y a 28 jours dans une période de déclaration). En raison de la mise en œuvre tardive de l'initiative au cours de l'exercice, le Manitoba n'a dépensé qu'une partie de son allocation pour 2022-2023 pour cette initiative.

Tableau 2 – Tableau sur le caractère abordable						
Initiative du programme	Indicateurs	Référence (2020)	Cibles	Fonds alloués (2022-2023)	Fonds dépensés (2022-2023)	Résultats (2022-2023)
Augmentation des seuils	Augmentation du nombre de familles bénéficiant d'allocations	Nombre de familles ayant un enfant de 0 à 6 ans = 4 312 ¹ Nombre d'enfants de 0 à 6 ans = 5,998	Jusqu'à 4 800 enfants de plus bénéficient de l'allocation pour la garde d'enfants	12 066 573 \$	317 420 \$	Nombre de familles ayant un enfant de 0 à 6 ans ² = 7,291 Nombre d'enfants de 0 à 6 ans = 8,722 Augmentation du nombre d'enfants de 0 à 6 ans = 2,724
Aide financière pour les frais payés par les parents	Frais moyens de 10 \$ par jour et par enfant pour les enfants (de 0 à 6 ans)	Moyenne des tarifs journaliers (0 à 6 ans) : 18,80 \$ à 28,00 \$	Jusqu'à 10 000 enfants de plus bénéficient de l'allocation pour la garde d'enfants	33 224 868 \$	0 \$	S.O.
Supplément de revenu pour réduire les frais payés par les parents	Soutien relatif aux frais moyens de 10 \$ par jour : Nombre d'établissements recevant un supplément	S.O.	Environ 26 800 baisses de frais payés par les parents grâce au supplément	61 285 153 \$	17 356 548 \$	Un financement a été accordé à 1 015 établissements, soit 24 547 places (0 à 6 ans), afin de réduire les frais payés par les parents à 10 \$ par jour pour la plupart des places.
Sous-totaux				106 576 594 \$	17 673 968 \$	

¹ En 2020-2021, le nombre total de familles ayant reçu une allocation pour au moins un enfant âgé de 0 à 6 ans est de 4 312. Dans le rapport annuel de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada pour 2021-2022, ce chiffre était de 5 259.

² Nombre de familles (0 à 6 ans) – nombre total de familles ayant reçu une allocation pour au moins un enfant âgé de 0 à 6 ans.

Section 3 – Accès

Dans le cadre de son plan d'expansion, le Manitoba a élaboré un modèle de demande de services de garde d'enfants pour guider les décisions stratégiques concernant l'affectation de fonds d'immobilisation et la création de places de garde d'enfants supplémentaires en vue d'atteindre l'objectif de 23 000 places au total, dont au moins 5 890 doivent être créées en tant que nouvelles places de garde d'enfants, comme le prévoit l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Ce modèle tient compte du recensement et d'autres indicateurs démographiques pour déterminer les régions de la province qui ont le plus besoin de services de garde d'enfants. Le modèle de demande de services de garde d'enfants a été initialement élaboré en 2022-2023 et continue d'être affiné pour s'assurer que les investissements dans de nouvelles places ciblent les collectivités qui en ont le plus besoin.

Le plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada a identifié quatre initiatives pour 2022-2023 visant à rendre les services de garde des jeunes enfants plus accessibles pour les Manitobains :

- Prestation pour garde d'enfants à heures prolongées
- Tarif journalier pour les places partagées
- Investissement pour le développement des immobilisations
- Programme de transition vers l'emploi

Une cinquième initiative a été ajoutée en 2022-2023 ;

- Fonds de fonctionnement pour les places abordables et accessibles

Tarif journalier pour les places partagées

L'initiative prévoyant un tarif journalier pour les places partagées a permis de verser des paiements aux établissements de garde d'enfants admissibles qui avaient plus d'un enfant inscrit dans une place à temps plein. Les établissements ont reçu des paiements en 2022-2023 pour les places partagées déclarées. Cette initiative a favorisé l'accès à des options de garde d'enfants flexibles pour les familles qui reprennent le travail après la pandémie, tout en fournissant aux établissements des revenus supplémentaires.

Grâce au succès du programme, le Manitoba a dépassé son objectif initial de création de 1 450 places et a pu créer 2 397 places partagées avec un total de 2 461 100 \$ pour cette initiative.

Investissement pour le développement des immobilisations

En 2022-2023, le Manitoba a investi 99 M\$ pour soutenir la création de 27 nouvelles garderies. Cela inclut 23 installations dans le cadre du projet Projet d'établissements de garde d'enfants préfabriqués dans 20 communautés rurales et 3 communautés des Premières Nations pour un total de 1 670 places pour les enfants âgés de 0 à 6 ans; et 4 projets communautaires dans le cadre du Fonds d'immobilisations du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, qui ont créé un total de 204 places pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Fonds de fonctionnement pour les places abordables et accessibles (NOUVEAU)

Cette initiative a été financée dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, et un financement supplémentaire a été accordé dans le cadre de l'Accord bilatéral. Dans le cadre de cette initiative, le Manitoba accorde des subventions de démarrage et de fonctionnement aux nouvelles installations afin d'augmenter le nombre de places en garderie pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Lorsqu'un établissement de garde d'enfants reçoit des subventions de fonctionnement pour ses places, il est considéré comme subventionné. Les établissements subventionnés doivent respecter le tarif maximum réglementaire pour les parents, sont tenus d'inscrire les enfants ayant des besoins de soutien supplémentaires et sont censés rémunérer leur personnel au moins au minimum de la grille des salaires.

Autres initiatives

Le Manitoba avait prévu de mettre en œuvre une prestation pour garde d'enfants à heures prolongées et un programme de transition vers l'emploi, mais ces initiatives ont été reportées. Le Manitoba continue d'étudier les possibilités d'intégrer la prestation pour garde d'enfants à heures prolongées aux éventuels projets d'expansion du nombre de places. Les fonds alloués à ces deux initiatives ont été réaffectés à d'autres initiatives dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Tableau 3 – Accès

Initiative du programme	Indicateurs	Référence (2020)	Cibles	Fonds alloués (2022-23)	Fonds dépensés (2022-2023)	Résultats (2022-2023)
Prestation pour garde d'enfants à heures prolongées	Développement d'options flexibles de garde d'enfants pour les familles	Sans but lucratif 682 établissements 34 051 places	5 % des établissements créent 1 700 places avant la fin de l'exercice 2022-2023	114 872 186 \$	0 \$	S.O.
Tarif journalier pour les places partagées	Accroissement de la souplesse de la garde d'enfants pour les familles	S.O.	7 % des places offrent des services de garde à temps partiel, soit un total de 1 450 places	975 675 \$	2 461 100 \$	2 397 places partagées créées
Investissement pour le développement des immobilisations	Amélioration des taux de couverture de garde d'enfants dans les collectivités ayant des besoins accrus	S.O.	Financement pour créer jusqu'à 5 890 places d'ici à la fin de 2025-2026	70 680 000 \$	99 170 094 \$ ¹	Financement de la création de 27 nouvelles garderies pour un total de 1 874 nouvelles places pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.
Programme de transition vers l'emploi	Nombre d'enfants inscrits au programme Nombre d'enfants restant en garderie 3 mois après le programme	S.O.	Garantie de 100 places pour cinq mois 300 places dans les programmes existants	3 003 000 \$	0 \$	S.O.
Fonds de fonctionnement pour les places abordables et accessibles	Nombre de places dont les établissements demandent la subvention	S.O.	23 000 places nouvellement subventionnées d'ici au 31 mars 2026	–	4 170 137 \$	1 058 nouvelles places ouvertes et subventionnées en 2022-2023 ²
Sous-totaux				89 530 860 \$	105 801 331 \$	

¹ Le financement supplémentaire a été obtenu à partir de l'excédent du pilier Caractère abordable par le biais d'une demande officielle de réaffectation.

² Les résultats obtenus reflètent le financement au titre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (4,17 M\$) et de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (8,16 M\$) pour 2022-2023.

Section 4 – Qualité

Le Manitoba a identifié un certain nombre d'initiatives dans la deuxième année de son plan d'action 2021-2023 pour l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada afin de soutenir la qualité des services de garde d'enfants et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Les initiatives relatives à la main-d'œuvre ont été conçues pour promouvoir le recrutement, le maintien en poste et la reconnaissance des professionnels au sein de la main-d'œuvre croissante des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba :

- Supplément de fonctionnement (grille des salaires)
- Refonte du programme éducatif
- Modernisation des exigences de certification de la main-d'œuvre
- Subvention pour l'amélioration des activités
- Modèle pour les services de garde en milieu familial faisant appel à des organismes

Trois autres initiatives ont été ajoutées par la suite pour soutenir la qualité :

- Financement de l'agrandissement des services de garderie d'établissement d'enseignement postsecondaire
- Subventions pour la qualité de l'apprentissage et de l'environnement des jeunes enfants
- Subvention pour l'innovation en matière de recrutement et de maintien en poste

Supplément de fonctionnement (grille des salaires)

Les salaires de la main-d'œuvre dans le domaine des services de garde d'enfants au Manitoba sont déterminés par les établissements et leurs conseils d'administration respectifs en tant qu'employeurs. Par conséquent, les salaires dans le secteur peuvent varier d'un établissement à l'autre. Malgré l'éventail des salaires dans le secteur, les salaires globaux de la main-d'œuvre en services de garde d'enfants ont toujours été relativement peu compétitifs sur le marché du travail.

La grille des salaires a été mise en œuvre en juillet 2022 dans le but d'augmenter les salaires dans leur ensemble, d'améliorer la compétitivité sur le marché du travail et de créer une plus grande cohérence des taux de rémunération pour des postes comparables dans l'ensemble du secteur. La grille des salaires a établi un salaire de départ et un salaire cible pour une série de catégories communes au sein de la main-d'œuvre des services de garde d'enfants. Pour aider les établissements à atteindre la grille des salaires, un supplément de fonctionnement a été versé à tous les établissements de garde d'enfants sans but lucratif qui bénéficient d'un financement. Ce financement s'ajoutait aux subventions de fonctionnement et devait être affecté à l'augmentation des salaires, l'objectif étant d'atteindre au minimum les salaires de départ et, idéalement, les salaires cibles. Des fonds provinciaux ont été incorporés à cette initiative pour garantir que le personnel travaillant dans les programmes pour enfants d'âge scolaire soit également rémunéré de manière équitable et cohérente. Au Manitoba, en 2022-2023, la grille des salaires s'appliquait à 6 753 éducateurs des jeunes enfants et aides des services à l'enfance travaillant dans des établissements sans but lucratif subventionnés.

Des renseignements supplémentaires sont fournis à [l'annexe A – Grille salariale de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants 2022-2023](#).

Subvention pour l'amélioration des activités

En 2021-2022, le Manitoba a créé une subvention pour l'amélioration des établissements à l'intention des garderies afin qu'elles mettent à niveau ou sécurisent les solutions technologiques et l'équipement pour répondre à leurs besoins. La subvention offrait un financement unique pour soutenir les fonctions d'administration de l'établissement et la production de rapports. La subvention pouvait atteindre 2 500 \$ pour les fournisseurs de services à domicile et 5 000 \$ pour les établissements de garde d'enfants. Bien que la subvention n'ait été offerte qu'en 2021-2022, un établissement a reçu cette subvention en 2022-2023. La subvention pour l'amélioration des établissements pour 2022-2023 a été affectée aux dépenses d'administration. Les fonds restants ont été réaffectés à d'autres initiatives du plan d'action de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Financement du développement de programmes de formation en éducation de la jeune enfance dans les établissements postsecondaires (NOUVEAU)

En 2022-2023, les établissements d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba ont été invités à soumettre des propositions pour l'expansion ou la mise en place de nouveaux programmes de formation pour les éducateurs des jeunes enfants et les aides des services à l'enfance. Le Fonds pour le développement de programmes de formation en éducation de la jeune enfance dans les établissements postsecondaires a été créé en reconnaissance des coûts encourus par les établissements d'enseignement postsecondaire subventionnés devant élaborer dans de courts délais des propositions de programmes dans ce domaine. Cinq établissements ont soumis des propositions, toutes ont été retenues, et chacun a reçu 50 000 \$ en 2022-2023 pour soutenir l'élaboration de ces propositions de programme.

Subventions pour l'amélioration de la qualité (NOUVEAU)

Les subventions pour l'amélioration de la qualité sont des subventions uniques accordées dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et du financement provincial. Elles soutiennent les principes de qualité, d'inclusivité et de durabilité. Les subventions pour l'amélioration de la qualité offrent aux prestataires de services d'éducation préscolaire et de garde d'enfants du Manitoba la possibilité de choisir et d'utiliser les fonds là où ils sont le plus nécessaires, de manière à ce qu'ils soient plus à même de mettre en place un système plus solide et mieux adapté à l'avenir. Il existe trois subventions pour l'amélioration de la qualité :

- Subvention pour la qualité de l'apprentissage et de l'environnement des jeunes enfants
- Subvention pour le recrutement et le maintien en poste du personnel
- Subvention pour l'amélioration de l'accessibilité et de la diversité culturelle dans les services de garde d'enfants (sous la section 5 – Inclusivité)

Subventions pour la qualité de l'apprentissage et de l'environnement des jeunes enfants

L'objectif de cette initiative est d'améliorer l'infrastructure, l'équipement et le matériel des établissements de garde d'enfants ou de soutenir le perfectionnement professionnel du personnel, afin de créer des environnements d'apprentissage sains et sûrs, des expériences d'apprentissage enrichissantes pour les enfants, des environnements de travail favorables pour le personnel et des espaces accueillants pour les familles. Les établissements ont été invités à choisir de participer ou non à cette subvention. Avant la mise en œuvre, un objectif de 80 % de participation avait été fixé. Au 21 mars 2023, 100 % des garderies familiales et 97 % des centres avaient accepté la subvention, pour un montant total de 25 862 375 \$.

Subvention pour l'innovation en matière de recrutement et de maintien en poste

L'objectif de cette subvention est de faire progresser les initiatives des centres de garde d'enfants afin de recruter et de maintenir une main-d'œuvre de haute qualité. Les centres peuvent utiliser cette subvention pour des initiatives qui contribuent au recrutement et à la rétention d'un personnel qualifié, y compris la publication d'annonces pour les postes vacants, l'octroi de primes aux employés de longue date et les possibilités de perfectionnement professionnel, y compris les coûts de remplacement du personnel encourus pour permettre aux employés de participer à des activités de perfectionnement professionnel. Cette subvention a connu un grand succès, puisque 99 % des centres admissibles ont choisi de participer, pour un montant total de financement de 4 685 665 \$. Cette initiative a été principalement financée par le plan d'action 2022-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, mais une partie a été financée par le plan d'action de l'Accord bilatéral 2022-2023.

Autres initiatives

Bien que les processus d'approvisionnement visant à embaucher un consultant pour la refonte du programme de formation et la modernisation des exigences de certification aient été lancés en 2022-2023, les deux processus d'appel d'offres n'ont pas été achevés avant le 31 mars 2023. Le Modèle pour les services de garde en milieu familial faisant appel à des organismes a été reporté à des années ultérieures.

Tableau 4 – Qualité						
Initiative du programme	Initiative du programme	Initiative du programme	Initiative du programme	Initiative du programme	Initiative du programme	Initiative du programme
Supplément de fonctionnement (grille des salaires)	Salaires minimaux par poste	Dir. 33,27 \$ Dir. adj. 27,52 \$ Sup. 23,67 \$ ÉJE 20,07 \$	Soutien à l'augmentation salariale pour 3 400 ÉJE et aides des services à l'enfance	29 796 453 \$	26 071 533 \$	Mise en œuvre le 1 ^{er} juillet 2022 L'augmentation de salaire a permis de soutenir jusqu'à 6 753 ÉJE et aides des services à l'enfance.
Refonte du programme éducatif	Qualité/ Inclusivité	S.O.	S.O.	178 400 \$	0 \$	S.O.
Modernisation des exigences de certification	Qualité/ Inclusivité	S.O.	S.O.	178 400 \$	0 \$	S.O.
Subvention pour l'amélioration des activités	Qualité	S.O.	Jusqu'à 5 000 \$ pour les centres et 2 500 \$ pour les garderies familiales. 75 % des établissements	1 143 376 \$	4 832 \$ (alloués au titre de l'administration)	Un centre a reçu cette subvention

Modèle pour les services de garde en milieu familial faisant appel à des organismes	Services flexibles de garde d'enfants	S.O.	Augmentation annuelle nette de 2,5 % des places en milieu familial. Au moyen d'un appel de propositions, désigner quatre organismes qui autoriseront, surveilleront et aideront les fournisseurs à domicile selon une approche communautaire.	1 105 000 \$	0 \$	S.O.
Expansion de la capacité de formation d'éducateurs des jeunes enfants (NOUVEAU)	Qualité	S.O.	Jusqu'à 50 000 \$ par établissement postsecondaire, pour un maximum de cinq établissements, afin d'élaborer des propositions d'expansion pour des programmes d'éducation et de formation.	–	250 000 \$	Cinq établissements ont reçu 50 000 \$ chacun pour soutenir le développement de ces programmes.
Subventions pour la qualité de l'apprentissage et de l'environnement des jeunes enfants (NOUVEAU)	Qualité et accessibilité	S.O.	80 % de tous les établissements sans but lucratif agréés acceptent et mettent en œuvre des mesures visant à remédier au vieillissement des équipements et des matériaux de l'infrastructure.	–	25 862 375 \$ ²	100 % des centres (623) et 97 % des garderies familiales (378) admissibles ont accepté et entamé la mise en œuvre
Subvention pour l'innovation en matière de recrutement et de maintien en poste (NOUVEAU)	Qualité	S.O.	80 % de tous les centres sans but lucratif agréés acceptent et mettent en œuvre des stratégies innovantes pour recruter et conserver une main-d'œuvre de qualité	–	4 685 665 \$	99 % des centres admissibles (617) ont accepté et entamé la mise en œuvre ¹
Sous-totaux				32 401 629 \$	56 869 573 \$	

¹ Les résultats obtenus reflètent le financement au titre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (4,69 M\$) et de l'annexe sur les effectifs de l'accord bilatéral (886 000 \$) pour 2022-2023.

² Le financement supplémentaire a été obtenu à partir de l'excédent du pilier Caractère abordable par le biais d'une demande officielle de réaffectation et de fonds non dépensés dans le pilier Qualité.

Section 5 – Inclusivité

Au cours de la deuxième année de son plan d'action 2021-2023, le Manitoba a identifié de nombreuses initiatives qui soutiendraient cet objectif :

- Portail d'accès du Manitoba : Science of Early Child Development (traduction)
- Expansion du programme Abecedarian
- Soutien et recherche dans le cadre du programme Abecedarian
- Agrandissement du bâtiment de Ka Ni Kanichihk
- Subvention pour les programmes favorisant la diversité

Une autre initiative a été ajoutée en 2022-2023 :

- Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants

Portail d'accès du Manitoba : Science of Early Child Development (traduction)

Le portail d'accès du Manitoba est disponible dans l'ensemble de la province, ce qui permet au personnel des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants d'améliorer continuellement leurs connaissances et leurs compétences en matière de développement du jeune enfant. Ces modules de manuels vivants ont été élaborés sur la base des recherches les plus récentes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Bien que la page Science of Early Child Development offre actuellement le module d'introduction en français, des investissements ont été faits en 2022-2023 pour la traduction de modules supplémentaires afin de permettre l'accès à l'information dans les deux langues officielles. Le contrat de traduction des modules supplémentaires a été signé à la fin de l'exercice et la traduction des 10 modules devrait être achevée dans les années à venir.

Expansion du programme Abecedarian

Abecedarian est une intervention qui se concentre sur les enfants présentant de multiples facteurs de risque dans leur vie qui constituent des obstacles à l'apprentissage. Pour Abecedarian, le langage est au cœur de l'apprentissage précoce. De solides compétences linguistiques permettent un meilleur développement cognitif et socioaffectif. Le premier centre Abecedarian du Manitoba, Lord Selkirk Park Child Care, a ouvert ses portes en 2012. Cette expansion a permis de financer la mise en œuvre de l'approche Abecedarian dans un autre centre, le Morrow Early Learning Centre de l'avenue Morrow, en 2022-2023. En outre, le Manitoba a émis une déclaration d'intérêt et trois autres établissements ont été sélectionnés pour une mise en œuvre qui débutera en 2023-2024.

Soutien et recherche dans le cadre du programme Abecedarian

Pour renforcer la mise en œuvre de l'approche Abecedarian, le Collège Polytechnique Red River offre un programme de soutien Abecedarian, qui comprend une formation pour le personnel du centre, ainsi qu'un mentorat et des conseils continus. En 2022-2023, le Manitoba a demandé au collège Polytechnique Red River d'élargir ce programme pour l'aligner sur l'expansion de l'approche Abecedarian, qui comprenait un centre en 2022-2023. La planification était en cours en 2022-2023 pour trois autres centres en 2023-2024. De plus, le collège Polytechnique Red River travaille avec les établissements pour compléter la collecte de données, l'analyse et la production de rapports afin de démontrer l'impact de cette approche sur le développement des enfants.

Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants

La Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants est une initiative supplémentaire introduite à la fin de la période 2022-2023, elle fait partie des trois subventions pour l'amélioration de la qualité. Cette subvention a permis de soutenir les établissements afin de promouvoir la diversité et l'inclusion en veillant à ce que tous les enfants aient un sentiment d'appartenance et soient en mesure de participer de manière significative au programme. Les initiatives pourraient inclure l'achat d'équipement, y compris l'équipement pour soutenir les heures prolongées et les services de garde d'enfants non standard, les rénovations de l'établissement pour améliorer l'accessibilité, et le perfectionnement professionnel pour le personnel visant à tenir compte de la diversité culturelle.

Autres initiatives

Ka Ni Kanichihk est une organisation communautaire sans but lucratif qui fournit depuis longtemps une gamme de services de soutien aux populations autochtones. Ka Ni Kanichihk fait l'objet d'une importante expansion de 8,8 M\$, qui augmentera la capacité de service pour jusqu'à 3 000 personnes par an. Le financement alloué pour soutenir une programmation de qualité et inclusive au centre pour 2022-2023 a été reporté à 2023-2024 en raison de retards dans leur projet d'expansion.

La Subvention pour les programmes favorisant la diversité devait initialement être une subvention unique d'un montant maximal de 40 000 \$ pour permettre aux établissements de mettre en œuvre des programmes culturels. Toutefois, le financement de la Subvention pour les programmes favorisant la diversité a été reconduit et renforcé dans le cadre de la Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants.

Tableau 5 – Inclusivité						
Initiative du programme	Indicateurs	Référence (2020)	Cibles	Fonds alloués (2022-2023)	Fonds dépensés (2022-2023)	Résultats (2022-2023)
Portail d'accès du Manitoba : Science of Early Child Development (traduction)	Les ressources seront disponibles à la suite de leur traduction.	S.O.	Total de 10 modules traduits en français sur plusieurs années	1 200 000 \$	300 000 \$	Début de la traduction en 2022-2023
Expansion du programme Abecedarian	Amélioration des capacités de lecture et d'écriture et de la préparation à l'école pour les enfants des collectivités ayant des besoins accrus	1 site	4 sites mettent pleinement en œuvre l'approche Abecedarian	1 285 100 \$	662 468 \$	1 centre a lancé intégralement l'approche Abecedarian 3 centres ont été sélectionnés dans le cadre d'un processus de déclaration d'intérêt pour lancer l'approche Abecedarian en 2023-2024

Expansion de l'approche Abecedarian – Red River Research	Accroissement de la formation et du mentorat du personnel dans un plus grand nombre d'établissements, et mesure de l'impact sur le secteur des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants grâce aux données recueillies.	S.O.	4 établissements pour participer à la formation afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre de l'approche Abecedarian et de participer au volet recherche.	–	108 357 \$	1 établissement a bénéficié d'une formation et d'un mentorat La partie recherche est en cours de développement et la collecte de données devrait commencer en 2023-2024
Agrandissement du bâtiment de Ka Ni Kanichihk	Amélioration de la qualité et de l'inclusivité de la programmation pour la communauté autochtone desservie	S.O.	Mise en œuvre complète d'un programme d'études et d'une programmation basés sur les autochtones	300 000 \$	0 \$	Financement transféré au plan d'action 2024-2026
Subvention pour les programmes favorisant la diversité	Accroissement de la diversité et de l'inclusivité dans l'ensemble du secteur des centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	S.O.	50 établissements mettent en œuvre des programmes fondés sur la culture	2 000 000 \$	0 \$	S.O. ¹
Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants	Amélioration de la qualité et de l'inclusivité	S.O.	80 % de tous les établissements sans but lucratif agréés acceptent et mettent en œuvre des programmes ou des mesures d'adaptation de l'espace pour promouvoir l'inclusion de tous les enfants	–	11 609 504 \$	98 % des centres (611) et 89 % des garderies familiales (346) admissibles ont accepté et entamé la mise en œuvre
Sous-totaux				4 605 100 \$	12 680 329 \$	

¹ Les fonds alloués à la subvention pour les programmes favorisant la diversité ont été transférés à la Subvention pour les programmes favorisant l'accessibilité et la diversité culturelle des services de garde des jeunes enfants.

Section 6 – Consultation des intervenants

Le Manitoba a continué de consulter les intervenants dans le cadre de divers forums, y compris trois comités d'intervenants permanents qui se réunissent régulièrement : la Table de consultation de la ministre, le Comité consultatif des parents sur les services de garde d'enfants et le Comité des compétences et de la formation en matière de garde d'enfants. La Table de consultation de la ministre se concentre sur la modernisation du système et comprend une représentation diversifiée et inclusive du secteur, y compris des établissements agréés à but lucratif et sans but lucratif, des fournisseurs de services d'éducation et de formation, une représentation régionale (nordique, urbaine, rurale), des Autochtones et des représentants du secteur francophone. Le Comité consultatif des parents sur les services de garde d'enfants fournit des commentaires importants des parents et des familles sur des questions et des initiatives ciblées, y compris les cadres législatifs et politiques. Le Comité des compétences et de la formation en matière de garde d'enfants est chargé de formuler des recommandations concernant les qualifications et la formation du personnel des établissements.

La Table de consultation de la ministre a fusionné avec le sous-comité de l'accord bilatéral entre le Canada et le Manitoba en un seul comité à l'automne 2022 et a augmenté la fréquence des réunions d'un minimum de quatre fois par an à une fois par mois, dans la mesure du possible. Ces changements dans la structure du comité ont permis d'accroître la collaboration et de mettre en place une approche efficace pour nous acquitter de nos engagements consistant à orienter les priorités, les recommandations et les plans d'action en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans le cadre des accords entre le Manitoba et le Canada. La Table de consultation principale s'est réunie une fois et le sous-comité bilatéral, trois fois, avant la fusion, tandis que la nouvelle Table de consultation de la ministre s'est réunie six fois. En 2022-2023, le Comité des compétences et de la formation en matière de garde d'enfants s'est réuni six fois et le Comité consultatif des parents sur les services de garde d'enfants deux fois.

Section 7 – Recensement

Aucun recensement annuel des services de garde d'enfants n'est actuellement disponible. En 2022-2023, le Manitoba a continué d'étudier les possibilités de faire un recensement.

Section 8 – Autres renseignements

La deuxième année du plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada comprenait un volet administratif visant à soutenir la mise en œuvre des objectifs et des initiatives décrits dans le plan d'action. Les dépenses administratives comprennent les salaires, l'entretien et l'amélioration des technologies de l'information, les communications et d'autres coûts associés à la mise en œuvre de diverses initiatives.

Tableau 6 – Administration		
Point	Fonds alloués (2022– 2023)	Fonds dépensés (2022-2023)
Administration	4 123 973 \$	4 016 649 \$

Autres indicateurs liés à l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada

Tableau 7 – Fournit des informations et des résultats supplémentaires sur les indicateurs suivants décrits dans le plan d'action du Manitoba.

Principe	Objectif	Indicateur	Résultats																																						
Caractère abordable	Diminuer le tarif journalier moyen des services de garde d'enfants	Frais quotidiens moyens que les parents doivent déboursier pour les places réglementées au début de l'exercice 2022-2023 et à la fin de l'exercice 2023	Au 31 mars 2022, les frais moyens des parents étaient de 17 \$ par jour. Au 31 mars 2023, les frais moyens pour les parents étaient de 8,43 \$ par jour pour les enfants de 0 à 6 ans.																																						
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans et de 6 à 12 ans bénéficiant d'une allocation, ventilé par type de subvention (subventions totales ou partielles)	<p>La modification du seuil d'allocations a permis à 2 724 enfants supplémentaires (de 0 à 6 ans) d'accéder à une garde d'enfants avec une allocation totale ou partielle en 2022-2023 par rapport à la base de référence 2020-2021.</p> <p>Tableaux présentés par nombre d'enfants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021</th> </tr> <tr> <th>Type d'allocation</th> <th>Nombre d'enfants de 0 à 6 ans</th> <th>Nombre d'enfants de 6 à 12 ans</th> <th>Nombre total d'enfants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Allocation complète</td> <td>4227</td> <td>1 886</td> <td>6 113</td> </tr> <tr> <td>Allocation partielle</td> <td>1771</td> <td>618</td> <td>2 389</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5 998</td> <td>2 504</td> <td>8 502</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023</th> </tr> <tr> <th>Type d'allocation</th> <th>Nombre d'enfants de 0 à 6 ans</th> <th>Nombre d'enfants de 6 à 12 ans</th> <th>Nombre total d'enfants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Allocation complète</td> <td>6 814</td> <td>2875</td> <td>9 689</td> </tr> <tr> <td>Allocation partielle</td> <td>1 908</td> <td>589</td> <td>2 497</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8 722</td> <td>3 464</td> <td>12 186</td> </tr> </tbody> </table>	1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021				Type d'allocation	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans	Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	Nombre total d'enfants	Allocation complète	4227	1 886	6 113	Allocation partielle	1771	618	2 389	Total	5 998	2 504	8 502	1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023				Type d'allocation	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans	Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	Nombre total d'enfants	Allocation complète	6 814	2875	9 689	Allocation partielle	1 908	589	2 497	Total	8 722
1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021																																									
Type d'allocation	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans	Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	Nombre total d'enfants																																						
Allocation complète	4227	1 886	6 113																																						
Allocation partielle	1771	618	2 389																																						
Total	5 998	2 504	8 502																																						
1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023																																									
Type d'allocation	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans	Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	Nombre total d'enfants																																						
Allocation complète	6 814	2875	9 689																																						
Allocation partielle	1 908	589	2 497																																						
Total	8 722	3 464	12 186																																						
Accessibilité	Augmenter le nombre de places d'apprentissage et de garde des jeunes enfants disponibles	Nombre total de places d'apprentissage et de garde des jeunes enfants disponibles pendant l'exercice, ventilé selon le groupe d'âge et le type de milieu (p. ex., garderies réglementées à but lucratif/sans but lucratif/publiques, garderies familiales réglementées, etc.)	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Nombre d'établissements de garde d'enfants agréés 2022– 2023</th> </tr> <tr> <th>Type de fournisseur</th> <th>Sans but lucratif</th> <th>À but lucratif</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre</td> <td>614</td> <td>36</td> <td>650</td> </tr> <tr> <td>Familiale</td> <td>404</td> <td>0</td> <td>404</td> </tr> <tr> <td>Prématernelle</td> <td>96</td> <td>7</td> <td>103</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 114</td> <td>43</td> <td>1 157</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'établissements de garde d'enfants agréés 2022– 2023				Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total	Centre	614	36	650	Familiale	404	0	404	Prématernelle	96	7	103	Total	1 114	43	1 157														
Nombre d'établissements de garde d'enfants agréés 2022– 2023																																									
Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total																																						
Centre	614	36	650																																						
Familiale	404	0	404																																						
Prématernelle	96	7	103																																						
Total	1 114	43	1 157																																						

Principe	Objectif	Indicateur	Résultats																																																																																																								
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Nombre de places autorisées – 2022-2023</th> </tr> <tr> <th>Type de fournisseur</th> <th>Sans but lucratif</th> <th>À but lucratif</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre</td> <td>33 826</td> <td>1 977</td> <td>35 803</td> </tr> <tr> <td>Familiale</td> <td>3 049</td> <td>0</td> <td>3 049</td> </tr> <tr> <td>Prématernelle</td> <td>1 954</td> <td>107</td> <td>2 061</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>38 829</td> <td>2 084</td> <td>40 913</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Nombre de places autorisées par groupe d'âge – 2022-2023</th> </tr> <tr> <th>Groupe d'âge</th> <th>Prématernelle</th> <th>Centre</th> <th>Familiale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Enfants en bas âge</td> <td>4</td> <td>3 290</td> <td>1 028</td> </tr> <tr> <td>Enfants d'âge préscolaire</td> <td>–</td> <td>18 777</td> <td>1 074</td> </tr> <tr> <td>Enfants en prématernelle</td> <td>2 057</td> <td>794</td> <td>–</td> </tr> <tr> <td>Enfant d'âge scolaire</td> <td>–</td> <td>12 942</td> <td>947</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>2 061</td> <td>35 803</td> <td>3 049</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Total brut</td> <td>40 913</td> </tr> </tbody> </table> <p>Rapport précédent pour voir les différences d'une année à l'autre :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Nombre d'établissements de garde d'enfants agréés 2021– 2022</th> </tr> <tr> <th>Type de fournisseur</th> <th>Sans but lucratif</th> <th>À but lucratif</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre</td> <td>595</td> <td>35</td> <td>630</td> </tr> <tr> <td>Familiale</td> <td>433</td> <td>0</td> <td>433</td> </tr> <tr> <td>Prématernelle</td> <td>102</td> <td>6</td> <td>108</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>1 130</td> <td>41</td> <td>1 171</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Nombre de places autorisées – 2021-2022</th> </tr> <tr> <th>Type de fournisseur</th> <th>Sans but lucratif</th> <th>À but lucratif</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre</td> <td>32 904</td> <td>1 962</td> <td>34 866</td> </tr> <tr> <td>Familiale</td> <td>3 250</td> <td>0</td> <td>3 250</td> </tr> <tr> <td>Prématernelle</td> <td>2 137</td> <td>97</td> <td>2 234</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>38 291</td> <td>2 059</td> <td>40 350</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre de places autorisées – 2022-2023				Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total	Centre	33 826	1 977	35 803	Familiale	3 049	0	3 049	Prématernelle	1 954	107	2 061	Total	38 829	2 084	40 913	Nombre de places autorisées par groupe d'âge – 2022-2023				Groupe d'âge	Prématernelle	Centre	Familiale	Enfants en bas âge	4	3 290	1 028	Enfants d'âge préscolaire	–	18 777	1 074	Enfants en prématernelle	2 057	794	–	Enfant d'âge scolaire	–	12 942	947	Total	2 061	35 803	3 049	Total brut			40 913	Nombre d'établissements de garde d'enfants agréés 2021– 2022				Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total	Centre	595	35	630	Familiale	433	0	433	Prématernelle	102	6	108	Total	1 130	41	1 171	Nombre de places autorisées – 2021-2022				Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total	Centre	32 904	1 962	34 866	Familiale	3 250	0	3 250	Prématernelle	2 137	97	2 234	Total	38 291	2 059	40 350
Nombre de places autorisées – 2022-2023																																																																																																											
Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total																																																																																																								
Centre	33 826	1 977	35 803																																																																																																								
Familiale	3 049	0	3 049																																																																																																								
Prématernelle	1 954	107	2 061																																																																																																								
Total	38 829	2 084	40 913																																																																																																								
Nombre de places autorisées par groupe d'âge – 2022-2023																																																																																																											
Groupe d'âge	Prématernelle	Centre	Familiale																																																																																																								
Enfants en bas âge	4	3 290	1 028																																																																																																								
Enfants d'âge préscolaire	–	18 777	1 074																																																																																																								
Enfants en prématernelle	2 057	794	–																																																																																																								
Enfant d'âge scolaire	–	12 942	947																																																																																																								
Total	2 061	35 803	3 049																																																																																																								
Total brut			40 913																																																																																																								
Nombre d'établissements de garde d'enfants agréés 2021– 2022																																																																																																											
Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total																																																																																																								
Centre	595	35	630																																																																																																								
Familiale	433	0	433																																																																																																								
Prématernelle	102	6	108																																																																																																								
Total	1 130	41	1 171																																																																																																								
Nombre de places autorisées – 2021-2022																																																																																																											
Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total																																																																																																								
Centre	32 904	1 962	34 866																																																																																																								
Familiale	3 250	0	3 250																																																																																																								
Prématernelle	2 137	97	2 234																																																																																																								
Total	38 291	2 059	40 350																																																																																																								

Principe	Objectif	Indicateur	Résultats																																																
		<p>Nombre de nouvelles places nettes créées pendant l'exercice, ventilé selon le groupe d'âge et le type de milieu (p. ex., garderies réglementées à but lucratif/sans but lucratif/publiques, garderies familiales réglementées, etc.)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Différence entre le nombre d'établissements de garde d'enfants agréés entre 2021-2022 et 2022-2023</th> </tr> <tr> <th>Type de fournisseur</th> <th>Sans but lucratif</th> <th>À but lucratif</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre</td> <td>19</td> <td>1</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Familiale</td> <td>-29</td> <td>0</td> <td>-29</td> </tr> <tr> <td>Prématernelle</td> <td>-6</td> <td>1</td> <td>-5</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>-16</td> <td>2</td> <td>-14</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Différence entre le nombre de places autorisées entre 2021-2022 et 2022-2023</th> </tr> <tr> <th>Type de fournisseur</th> <th>Sans but lucratif</th> <th>À but lucratif</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centre</td> <td>922</td> <td>15</td> <td>937</td> </tr> <tr> <td>Familiale</td> <td>-201</td> <td>0</td> <td>-201</td> </tr> <tr> <td>Prématernelle</td> <td>-183</td> <td>10</td> <td>-173</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>538</td> <td>25</td> <td>563</td> </tr> </tbody> </table>	Différence entre le nombre d'établissements de garde d'enfants agréés entre 2021-2022 et 2022-2023				Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total	Centre	19	1	20	Familiale	-29	0	-29	Prématernelle	-6	1	-5	Total	-16	2	-14	Différence entre le nombre de places autorisées entre 2021-2022 et 2022-2023				Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total	Centre	922	15	937	Familiale	-201	0	-201	Prématernelle	-183	10	-173	Total	538	25	563
Différence entre le nombre d'établissements de garde d'enfants agréés entre 2021-2022 et 2022-2023																																																			
Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total																																																
Centre	19	1	20																																																
Familiale	-29	0	-29																																																
Prématernelle	-6	1	-5																																																
Total	-16	2	-14																																																
Différence entre le nombre de places autorisées entre 2021-2022 et 2022-2023																																																			
Type de fournisseur	Sans but lucratif	À but lucratif	Total																																																
Centre	922	15	937																																																
Familiale	-201	0	-201																																																
Prématernelle	-183	10	-173																																																
Total	538	25	563																																																
		Renseignements sur les listes d'attente pour obtenir une place d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réglementée	L'outil de recherche des services de garde d'enfants du Manitoba permet aux parents de trouver des établissements ayant une place vacante. Chaque établissement est responsable du suivi de sa propre liste d'attente.																																																
Qualité	Augmenter la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	<p>Nombre et pourcentage d'employés travaillant dans des programmes de garde d'enfants réglementés qui satisfont pleinement aux exigences de certification et de formation du Manitoba.</p>	<p>Nombre total d'employés des établissements autorisés = 7 182</p> <p>Nombre total d'aides des services à l'enfance = 4 291</p> <p>Nombre total d'ÉJE II = 2 099</p> <p>Nombre total d'ÉJE III = 792</p> <p>Les aides des services à l'enfance sont tenus de suivre un cours de 40 heures sur la garde d'enfants au cours de leur première année d'emploi et chaque établissement est responsable de veiller au respect de cette exigence.</p> <p>Tous les ÉJE II et III satisfont aux exigences de certification et de formation du Manitoba.</p>																																																
		<p>Les salaires de la main-d'œuvre des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants selon les catégories de certification, y compris les améliorations salariales, les compléments de salaire ou les suppléments</p>	<p>Une grille de salaires a été mise en place en juillet 2022</p> <p>Un supplément de fonctionnement relatif à la grille de salaires a été fourni à tous les établissements subventionnés pour soutenir les augmentations de salaire d'un maximum de 6 753 ÉJE et aides des services à l'enfance.</p> <p>Voir la grille des salaires pour 2022-2023 à l'annexe A.</p>																																																

Principe	Objectif	Indicateur	Résultats
		Dépenses publiques annuelles pour la formation et le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre dans le domaine de l'éducation et de la garde des jeunes enfants	<p>Remboursement des frais de scolarité financé dans le cadre de l'annexe sur le financement de la main-d'œuvre. 652 personnes inscrites à un programme d'ÉJE approuvé ont reçu un remboursement allant jusqu'à 5 000 \$, pour une dépense annuelle totale de 2 738 243 \$.</p> <p>Le Manitoba a investi 1,6 M\$ dans la formation du personnel des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à 12 personnes pour qu'elles complètent l'un des quatre volets du programme d'évaluation ÉJE II et obtiennent la classification ÉJE II. • Soutien à l'inscription de 28 nouveaux participants au programme d'évaluation ÉJE II : <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation basée sur les compétences : 1 participant ○ Évaluation des acquis : 20 participants ○ Évaluation modifiée des acquis : 6 participants ○ Qualifications acquises à l'étranger : 1 participant • Octroi de 208 subventions de remplacement de personnel pour soutenir des aides des services à l'enfance suivant des programmes de formation d'ÉJE de jour et en milieu de travail à temps plein. • Octroi d'une subvention de formation à 438 aides des services à l'enfance pour leur permettre de suivre les cours nécessaires pour devenir ÉJE II.
Inclusivité	Augmenter le nombre de places inclusives	Nombre total de places inclusives créées ou converties, ventilé selon le groupe d'âge et le type de milieu.	<p>Toutes les places subventionnées sont des places inclusives et, en 2022-23, il y en avait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants en bas âge : 3 948 • Enfants d'âge préscolaire : 17 840 • Enfants en prématernelle : 2 727
		Nombre et proportion des enfants de moins de six ans et de six à 12 ans visés par des arrangements flexibles et réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	<p>Pour l'instant, le Manitoba ne tient pas compte du nombre et de l'âge des enfants qui fréquentent les programmes, mais seulement des types de places.</p> <p>Afin de favoriser la flexibilité des services de garde pour les familles, un tarif journalier pour les places partagées a été mis en place, ce qui a permis de créer 447 places partagées, pour un coût de 2 461 100 \$.</p>
		Nombre d'enfants de moins de six ans et de six à 12 ans handicapés ou ayant besoin de soutiens accrus ou individuels qui occupent une place réglementée d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	<p>Au cours de l'exercice 2022-2023, 1 242 enfants ont bénéficié du programme de soutien à l'inclusion.</p> <p>De ce nombre, 434 enfants étaient âgés de 0 à 6 ans et avaient besoin d'un soutien supplémentaire ou souffraient de troubles du spectre autistique.</p>

Principe	Objectif	Indicateur	Résultats
		Nombre ou proportion de fournisseurs de services de garde d'enfants qui ont fourni des services adaptés aux besoins des enfants handicapés et des enfants ayant besoin d'un soutien accru ou individuel.	Pour l'année fiscale 2022-2023, le nombre total d'établissements desservis dans le cadre du programme de soutien à l'inclusion était de 400 (380 centres et 20 garderies familiales).
		Nombre d'enfants autochtones âgés de moins de six ans dans les places d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réglementée en fonction des distinctions (Premières Nations, Inuits, Métis), dans la mesure du possible.	Ces données ne sont pas collectées à l'heure actuelle.
		Nombre d'enfants racisés, y compris les enfants noirs, de moins de six ans occupant une place réglementée d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	Ces données ne sont pas collectées à l'heure actuelle.
		Nombre d'enfants de moins de six ans et de six à 12 ans handicapés ou ayant besoin de soutiens accrus ou individuels qui occupent une place réglementée d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.	Au cours de l'exercice 2022-2023, 1 242 enfants ont bénéficié du programme de soutien à l'inclusion. De ce nombre, 434 enfants étaient âgés de 0 à 6 ans et avaient besoin d'un soutien supplémentaire ou souffraient de troubles du spectre autistique.

ANNEXE A – Grille salariale de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants 2022-2023

Grille salariale de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants 2022-2023		
	Salarie horaire	
Poste/Classification	Point de départ	Cible
Directeur ayant la classification d'ÉJE III		
151-200 places	33,75 \$	36,84 \$
51-150 places	30,32 \$	32,54 \$
50 places ou moins	27,27 \$	29,23 \$
Directeur ayant la classification d'ÉJE II		
151-200 places	31,69 \$	33,60 \$
51-150 places	28,43 \$	30,58 \$
50 places ou moins	25,58 \$	27,40 \$
Directeur Adjoint		
ÉJE III	27,20 \$	29,25 \$
ÉJE II	24,53 \$	26,30 \$
Superviseur		
ÉJE III	25,84 \$	27,67 \$
ÉJE II	23,32 \$	25,00 \$
Employés sur place		
ÉJE III	22,29 \$	23,77 \$
ÉJE II - 2 ans ou plus d'expérience	20,90 \$	22,29 \$
ÉJE - Niveau débutant	19,53 \$	20,20 \$
Aide aux services de garde d'enfants ayant suivi une formation (un cours de 40 heures)	16,05 \$	17,17 \$